

## COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Code collectivité :



### MODALITÉ D'ACCOMPLISSEMENT DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

#### Références :

- Loi n° 2004-26 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, loi n° 2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité et Circulaire NOR INT/B08/00106 du 7 mai 2008.

#### Principe :

La journée de solidarité instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées prend la forme :

- d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents,
  - de la contribution prévue au 1° de l'article 11 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées pour les employeurs
- Cette durée est proratisée pour les agents à temps non complet et à temps partiel

La journée de solidarité peut être accomplie selon les modalités suivantes :

- Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1<sup>er</sup> mai
- Le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur,
- Toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congés annuels.

COLLECTIVITÉ : .....

Adresse courriel : .....

Nombre d'habitants .....Nombre d'agents titulaires..... Nombre d'agents Contractuels.....

Personne en charge du dossier :

NOM – Prénoms : .....

Fonction : .....

Numéro de téléphone : .....

**La saisine concerne :**

- L'instauration de la journée de solidarité
- La modification des modalités de mise en œuvre – préciser les modalités antérieures

.....  
.....

**Les modalités de mise en œuvre :**

- le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1<sup>er</sup> mai (*jour à préciser*) .....
- Le travail d'un jour de réduction du temps de travail (à préciser) .....
- Toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées , à l'exclusion des jours de congé annuel ; (à préciser) .....

.....

**Modalité d'accomplissement  
de la journée de solidarité**

DATE D'EFFET :

**Visa de l'Autorité Territoriale :**

Fait à :

Le : ...../...../.....

Signature

**PIÈCES À FOURNIR**

- Projet de délibération
- autres documents utiles à l'instruction du dossier

**À DÉFAUT DE TRANSMISSION DE L'ENSEMBLE DES  
PIÈCES OU EN CAS D'ENVOI DES ÉLÉMENTS APRÈS LA  
DATE LIMITE, LE DOSSIER NE POURRA ÊTRE  
PRÉSENTÉ EN SÉANCE**

**CADRE RÉSERVÉ AU CENTRE DE GESTION**

**Avis du Comité Social Territorial – SÉANCE DU .....**

**Représentants des collectivités :**

- Avis favorable
- Avis défavorable
- Partage des voix

**Représentants du personnel :**

- Avis favorable
- Avis défavorable
- Partage des voix

**Mise en œuvre de l'avis :**

- Délibération possible
- 2<sup>ème</sup> examen du dossier obligatoire par le CST dans un délai de 8 à 30 jours
- Avis réputé rendu : délibération possible